



**NATIONS  
UNIES**



## **Convention-cadre sur les changements climatiques**

Distr.  
GÉNÉRALE

FCCC/AWGLCA/2008/2  
13 mars 2008

FRANÇAIS  
Original: ANGLAIS

---

GRUPE DE TRAVAIL SPÉCIAL DE L'ACTION CONCERTÉE  
À LONG TERME AU TITRE DE LA CONVENTION  
Première session  
Bangkok, 31 mars-4 avril 2008

Point 2 b) de l'ordre du jour provisoire  
Questions d'organisation  
Organisation des travaux de la session

### **Note relative au déroulement de la première session**

#### **Note du Président\***

#### **I. Introduction**

1. Dans sa décision 1/CP.13, la Conférence des Parties a décidé de lancer un vaste processus pour permettre l'application intégrale, effective et continue de la Convention par une action concertée à long terme, dès à présent, d'ici à 2012 et au-delà.
2. À cet effet, elle a créé le Groupe de travail spécial de l'action concertée à long terme au titre de la Convention (le Groupe de travail), auquel il a été demandé d'achever ses travaux en 2009 et d'en présenter les résultats à la Conférence des Parties pour adoption à sa quinzième session. La Conférence des Parties a donné pour instruction au Groupe d'établir son programme de travail à sa première session de façon cohérente et intégrée. En prévision de cette session, la Conférence des Parties a invité les Parties à communiquer au secrétariat, pour le 22 février 2008, leurs vues au sujet du programme de travail pour que le Groupe de travail l'examine à sa première réunion. Cette première session se tiendra à Bangkok (Thaïlande) du 31 mars au 4 avril 2008.
3. La réponse à l'invitation faite aux Parties de communiquer leurs vues a été encourageante et donne à penser que les Parties se seront bien préparées à participer à la première session du Groupe de travail, de façon à en assurer le succès. Le présent document contient les réflexions du Président du Groupe de travail sur les tâches qui attendent celui-ci à Bangkok et envisage la façon dont les travaux pourraient être organisés durant la session.

---

\* Le présent document a été soumis tardivement faute de temps pour le mettre au point entre le délai fixé pour l'envoi des observations et la date limite de soumission des documents.

## II. Éléments du programme de travail

4. La Conférence des Parties a clairement défini les aspects essentiels à prendre en compte dans le vaste processus qui doit permettre l'application intégrale, effective et continue de la Convention par une action concertée à long terme, dès à présent, d'ici à 2012 et au-delà, à savoir:

- Une vision commune de l'action concertée à long terme;
- Une action renforcée au niveau national/international pour l'atténuation des changements climatiques;
- Une action renforcée pour l'adaptation;
- Une action renforcée dans le domaine de la mise au point et du transfert de technologies;
- Une action renforcée dans l'apport de ressources financières et d'investissements.

5. Au paragraphe 1 de sa décision 1/CP.13, la Conférence des Parties a donné au Groupe de travail des orientations claires concernant les éléments à envisager dans chacun des modules précités. Le Groupe de travail devra donc structurer son programme de travail d'une façon cohérente et intégrée qui lui permette de prendre en considération ces différents modules et leurs éléments.

6. Quelque 30 Parties et plusieurs organisations ayant le statut d'observateur ont communiqué des vues sur la façon d'organiser les travaux du Groupe de travail aux fins de l'accomplissement de son mandat dans les deux ans à venir<sup>1</sup>. De nombreuses Parties ont également fait part de leurs idées sur ce qu'elles considèrent être les principaux éléments du résultat escompté. Elles ont également déterminé les apports requis pour parvenir à une compréhension commune et à un accord sur la façon de traiter ces éléments. Leurs vues et leurs idées constituent une excellente base de départ pour planifier les travaux à venir.

7. La plupart des observations reçues mettent l'accent sur les liens étroits existant entre les principaux domaines d'activité (atténuation, adaptation, technologie et financement) et recommandent de prendre explicitement en considération l'interaction entre ces domaines. À cet effet, des suggestions ont été formulées en vue de combiner les sujets apparentés ou d'opérer des regroupements parmi les travaux, ce qui en garantirait l'intégration tout en fixant clairement l'attention sur les principaux domaines d'activité. Bon nombre de Parties ont également suggéré que certains groupes de questions fassent l'objet d'ateliers ciblés.

8. De nombreuses Parties ont en outre constaté que le Plan d'action de Bali énoncé dans la décision 1/CP.13 introduisait de nouvelles notions qui nécessiteraient des éclaircissements et des travaux techniques complémentaires. En planifiant les travaux, il faut donc prévoir d'autres activités (telles que des ateliers) qui pourraient favoriser une compréhension commune des divers éléments du Plan d'action de Bali.

9. Certaines Parties ont exprimé des préférences en ce qui concerne l'ordre dans lequel les différents éléments devaient être traités. Certaines ont estimé qu'un débat préliminaire sur une vision commune et un objectif à long terme permettrait d'éclairer le processus. D'autres ont considéré que la mise au point et le transfert de technologies, de même que l'apport de ressources financières et d'investissements, étaient des mesures de nature à faciliter une action renforcée en matière d'atténuation et d'adaptation et

---

<sup>1</sup> FCCC/AWGLCA/2008/MISC.1 et Add.1.

constitueraient donc un bon point de départ. D'autres encore ont souligné qu'il fallait traiter tous les modules thématiques à chacune des sessions du Groupe de travail, car ces questions étaient étroitement liées. Plusieurs Parties ont fait ressortir l'importance d'un processus itératif.

### III. Planification des travaux

10. Il est essentiel que cette session reste bien centrée et axée sur des résultats. Le Président s'efforcera de faciliter le débat sur les questions de savoir:

- «Comment» et «quand» les différents aspects seront pris en compte;
- Quelles dispositions devront être prises dans la perspective des travaux à accomplir.

11. Le Président sollicitera des contributions, notamment sur les questions suivantes:

- a) Comment faire en sorte que des questions intimement liées soient **traitées de manière cohérente**?
- b) Quels **aspects** faut-il clarifier et quelles **informations** obtenir, notamment sous la forme d'**observations** des Parties et de **travaux préparatoires du secrétariat**?
- c) Quelles **activités de session et d'intersession** faut-il prévoir et sur quoi doivent-elles porter?
- d) Quelles contributions les autres **processus en cours découlant de la Convention** apporteront-ils aux travaux?

### IV. Organisation des travaux à Bangkok

12. Le Groupe de travail tiendra une session de cinq jours à Bangkok. La séance plénière d'ouverture sera consacrée à un échange initial de vues d'ordre général et la séance plénière de clôture à l'adoption du programme de travail.

13. Ainsi qu'il ressort des observations reçues, il semble préférable d'élaborer le programme de travail dans un **cadre de délibérations commun**, plutôt que de confier des portions de cette tâche à des sous-groupes, tant pour que toutes les délégations y participent que dans un souci de cohérence et d'intégration. Le Groupe de travail poursuivra donc ses délibérations dans le cadre d'une **réunion plénière informelle** au moment de s'atteler à la planification des travaux, après l'échange initial de vues qui fera l'objet d'une séance plénière formelle. Ces dispositions permettront à l'ensemble des délégations et des observateurs d'apporter leur contribution.

14. Concernant la teneur du programme de travail, le Président proposera de procéder à un échange initial de vues sur une conception commune de l'action concertée à long terme et sollicitera ensuite des avis sur chacun des quatre domaines d'activité. Cela permettra de déterminer des enjeux précis et des moyens de les prendre en compte, afin de parvenir à des conclusions concertées en 2009. Les réponses aux questions posées ci-dessus aux paragraphes 10 et 11 aideront le Groupe de travail à centrer son attention sur ce qui doit être accompli dans chaque domaine.

15. Tandis que le Groupe de travail envisagera la vision commune et les quatre domaines d'activité dans le cadre de délibérations plénières informelles, le Président espère être en mesure de **mener des consultations** qui l'aideraient à arrêter un libellé préliminaire pour le projet de programme de travail, en vue de présenter celui-ci au Groupe de travail pour examen final et adoption en séance plénière le vendredi 4 avril.

-----